

LE SUIVI DE MA DEMANDE EN 7 ÉTAPES

MOI

JE DÉPOSE OU SAISIS MA DEMANDE Pièces obligatoires : une copie de ma pièce d'identité ou titre de séjour. Il est fortement conseillé de joindre l'avis d'imposition N-2 (indispensable à l'étape 3).	1
JE REÇOIS UNE ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DANS LES 30 JOURS	2
JE TRANSMETS LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES QUI ME SONT DEMANDÉES	3
	4
	5
SI MON DOSSIER EST RETENU, JE REÇOIS UNE PROPOSITION	6
J'ACCEPTE LA PROPOSITION	7
JE REFUSE LA PROPOSITION EN INDIQUANT LE MOTIF	

MON DOSSIER

MON DOSSIER EST ENREGISTRÉ DANS LE FICHER PARTAGÉ

Ma demande devient visible par l'ensemble des bailleurs sociaux du département et leurs partenaires.

UN LOGEMENT CORRESPOND À MA DEMANDE : UN BAILLEUR ÉTUDIE MON DOSSIER

MON DOSSIER EST PRÉSENTÉ EN COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution examine au moins trois demandes par logement à attribuer.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DÉCIDE (accord selon classement, non-attribution...)

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT SOCIAL EN VENDÉE



www.antigel.agency - 01 197 - Avril 2018

NOUS SIMPLIFIONS VOS DÉMARCHES:

Une seule demande valable pour tous les bailleurs sociaux de la Vendée

VOTRE DEMANDE PAR INTERNET SUR
www.demandelogement85.fr

VOTRE DEMANDE DIRECTEMENT
AUPRÈS D'UN BAILLEUR OU PARTENAIRE



AI-JE DROIT À UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL ?

COMMENT PUIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE DE LOGEMENT ?

- ▶ Soit je saisis ma demande sur internet www.demandelogement85.fr
- ▶ soit je retire l'imprimé de demande auprès des partenaires dont la liste figure sur le feuillet joint, puis je le dépose correctement rempli auprès de l'un de ces partenaires,
- ▶ soit je télécharge l'imprimé de demande sur www.demandelogement85.fr (rubrique « Modalités de dépôt »), puis je le dépose correctement rempli auprès de l'un des partenaires.

À SAVOIR Si je recherche un logement adapté à mon handicap, je dois renseigner le formulaire « Complément à la demande de logement social » de l'imprimé de demande.



COMMENT SAVOIR SI MA DEMANDE A BIEN ÉTÉ ENREGISTRÉE ?

Je reçois une attestation d'enregistrement indiquant mon numéro unique valable pour tous les bailleurs sociaux de la Vendée.

Pour demander un logement social, il faut être :

- ▶ soit français,
- ▶ soit étranger admis à séjourner régulièrement en France.

IMPORTANT Ces logements sont réservés à des personnes dont les ressources n'excèdent pas un plafond qui varie en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.



Je peux consulter les plafonds sur : www.demandelogement85.fr (rubrique « Conditions d'accès »)

QUELS SONT LES DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR QUE MA DEMANDE SOIT ENREGISTRÉE ?

- ▶ Pour moi et mon(mes) co-demandeur(s) éventuel(s) : une copie recto-verso de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ou du titre de séjour en cours de validité,
- ▶ pour toutes les personnes vivant dans le foyer : une copie recto-verso de l'intégralité des avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'avant-dernière année (N-2).

IMPORTANT Si je saisis ma demande sur internet, je peux scanner ces documents et les rattacher à ma demande. Sans pièce d'identité ou titre de séjour (du demandeur et du co-demandeur) en cours de validité, ma demande ne pourra pas être enregistrée.

Vos références	
Pour accéder à votre espace Particulier	
Numéro fiscal :	00 01 123 456 789 C
Déclarant 1 :	07 01 587 765 432 C
Déclarant 2 :	
N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration	
(Revenu fiscal de référence :	43 000)
Référence de l'avis :	
	15 76 0123456 78
Numéro d'IF :	761 51 12 1234567890 A
Numéro de rôle :	011 A
Date d'établissement :	10/06/2015
Date de mise en recouvrement :	31/07/2015

RAPPEL L'enregistrement de ma demande sera pris en compte par tous les bailleurs sociaux, un seul dépôt suffit.

POURRA-T-ON ME DEMANDER DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ?

Oui, des documents complémentaires pourront m'être demandés pour l'étude de mon dossier.

Sans sollicitation, je n'ai aucun autre document à fournir.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE PRIORITÉ PRÉVUS PAR LA LOI ?

(sous conditions de ressources)

Les critères de priorité prévus par la loi concernent :

- ▶ les personnes en situation de handicap ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- ▶ les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ;
- ▶ les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- ▶ les personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- ▶ les personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires ;
- ▶ les personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

- ▶ les personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ;
- ▶ les personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique ;
- ▶ les personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;
- ▶ les personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;
- ▶ les personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;
- ▶ les personnes menacées d'expulsion sans relogement.

UN SITE INTERNET
www.demandelogement85.fr



COMMENT PUIS-JE SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MA DEMANDE ?

- ▶ Pour me permettre de suivre ma demande et ses étapes de traitement, mais aussi pour la modifier ou la renouveler, un site internet www.demandelogement85.fr
- ▶ Auprès de chaque partenaire et bailleur (veuillez consulter le document joint).

